

ATTENTION À TOUS LES MEMBRES TMOS D'AIR CANADA

Nous voterons plus tard cette semaine sur l'offre finale d'Air Canada et nous tiendrons également un vote de grève.

Les conditions suivantes doivent être remplies pour que nous soyons légalement en droit de faire grève :

1. Un accord de maintien des activités a été conclu et soumis au gouvernement.
2. Vote de grève : valable pendant 60 jours
3. Préavis de grève de 72 heures adressé par l'IAM à Air Canada. Si nécessaire, ce préavis sera signifié entre le 21 juillet 2026 et le 28 juillet 2026.

Il est essentiel que vous vous inscriviez pour voter avant la date limite fixée à 21 h 00 (heure de l'Est) ce soir.

Aucune inscription tardive ne sera acceptée.

Vous pouvez le faire en utilisant le code QR ci-dessous :



IAM
LE SYNDICAT